

AVIS de remplacement d'un membre nommé du Conseil d'Administration du CCAS de BRUAY-LA-BUISSIERE

Représentant des Associations Familiales

Information donnée en application des articles L. 123-6 et R. 123-11 du Code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE se compose de 16 membres en plus de Monsieur le Maire, qui est Président de droit.

8 membres sont élus par le Conseil Municipal et 8 autres sont nommés par Monsieur le Maire.

Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale.

Conformément à l'article L. 123-6 précité, doivent figurer parmi les membres nommés:

- un représentant des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Suite à la démission d'office de **Monsieur JOLY Marcel** (personne représentant une Epicerie Solidaire), il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Les propositions doivent être présentées avant le 18 Juillet 2024.

Le présent avis sera diffusé par affichage en MAIRIE et par insertion sur le site Internet.

Fait à BRUAY-LA-BUISSIERE, le 27 Juin 2024